

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)
TEL . 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

**OBJET : BIEN IMMOBILIER SIS, 17 RUE D'AVESNES PARCELLE CADASTREE B2154 -
SIGNATURE ET DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE RELATIVE A
L'ÉDIFICATION D'UN MUR DE CLÔTURE**

Le Maire,

Vu la délibération n°2026_036 du 20 mars 2026, confiant au maire, Nicolas Varigny, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération n°2007-153 du 16/10/2017, soumettant à déclaration préalable les clôtures sur l'ensemble du territoire communal,

Considérant la nécessité d'édifier un mur de clôture sur la parcelle cadastrée section B n°2154, en limite séparative avec la parcelle cadastrée section B n°1666 afin d'isoler cette propriété du projet de parking public au 17 rue d'Avesnes, sur la parcelle cadastrée section B n°2154,

Considérant que l'édification d'une clôture nécessite le dépôt d'une déclaration préalable en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme,

DECIDE

- Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer une déclaration préalable relative à l'édification d'une clôture, sur la parcelle cadastrée B2154, sise 17 rue d'Avesnes.

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Rhône, au Comptable public et publiée sur le site internet de la collectivité.

CHAPONNAY, le 08-04-2026,

Le Maire,
Nicolas VARIGNY



Certifié exécutoire
En préfecture, le 08-04-2026
Et de publication, le 08-04-2026